

**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 21 février 2023 à 20h00**

Étaient présents : Béatrice RICHARD, Gisèle BONNAY, Jean-Pierre SOLEILLAND, Evelyne ROBELET, FORISSIER Laëtitia, Fabien GARNIER, Sylvain BERTHEAS, Bernard CUTILLAS, CHOLLET Yann, Céline BOUILLET, GROZEILLER Bernard, Paul MIRANDON
Excusés : Patrick VANET (a donné pouvoir à Yann CHOLLET)
Quorum : 7 - Secrétaire élue pour la session : Gisèle BONNAY

Ordre du jour

✚ Bâtiment communal :

- **Apave : attestation réglementaire après travaux + consuel**
- **Récapitulatif de la situation financière en date du 2 février 2023**
- **Proposition aménagement bar et salle des associations**

✚ Voirie : demande de subventions voirie 2023 et amendes de police 2024

✚ Convention SPA : renouvellement

✚ Containers tri sélectif supplémentaires

✚ Souscription à la centrale villageoise

✚ Photocopieurs mairie et école : contrats

✚ Questionnaire café / restaurant

✚ Frelons asiatiques : nomination d'un référent

✚ Périgneux : débroussaillage d'une parcelle

Béatrice RICHARD informe que les agriculteurs ont demandé de venir en cours de séance suite à la parution d'un article dans le bulletin municipal au sujet de l'épandage. Ils sont accueillis à 20h30. Dominique BONNAY, porte-parole du groupe explique qu'ils se sentent « montrés du doigt ». Béatrice RICHARD explique qu'il n'y a pas du tout eu volonté de choquer. Cet article est un rappel de la réglementation relative aux opérations d'épandage. Dominique BONNAY dit que cette réglementation a été mal expliquée et que le sujet est beaucoup plus complexe. Il regrette que les agriculteurs n'aient pas été contactés avant la parution de l'article. Béatrice RICHARD répète que l'article n'avait pas vocation à choquer ou critiquer les agriculteurs et regrette que les termes aient mal été interprétés.

Bâtiment Communal

- **Apave : attestation réglementaire après travaux + consuel**

L'APAVE propose un contrat pour une mission de contrôle en fin de chantier, la vérification avant mise sous tension et réglementation thermique. Fabien GARNIER souligne que les bureaux d'études ont déjà été mandatés pour différents contrôles et que l'entreprise détenant le lot Electricité a dû présenter le CONSUEL. Le Conseil ne donne pas suite à ce nouveau contrat.

- **Récapitulatif de la situation financière en date du 2 février 2023**

Béatrice RICHARD rappelle que l'on arrive en fin de chantier. Différents avenants, certains négatifs, d'autres positifs sont présentés : des travaux supplémentaires ont été effectués, d'autres ont été modifiés ou abandonnés. Le Conseil accepte certains avenants mais demande des compléments d'informations pour certains lots.

- **Proposition aménagement bar et salle des associations**

Deux projets pour l'installation d'un bar dans la salle d'associations sont présentés. L'une des offres ne répond pas à tous les points du cahier des charges. Le Conseil retient l'entreprise GUILLOT.

Voirie : demande de subventions voirie 2023 et amendes de police 2024

Les services du Département informent qu'une partie du dossier présenté pour le programme voirie n'est pas éligible mais doit être soumis à l'enveloppe des amendes de Police, qui relève de la sécurité. Ce point concerne le projet de plateaux ralentisseurs sur la Route Départementale intra village, au niveau des passages vers l'école privée et la salle du Ruisseau. Cette demande serait soumise au programme 2024 car celui de l'exercice en cours est clôturé. Laëtitia FORISSIER informe que ces dispositifs peuvent être gênants pour le passage des engins agricoles. Béatrice RICHARD demande que la commission voirie réfléchisse à l'aménagement de sécurité. La délibération initiale est modifiée.

Convention SPA : renouvellement

Béatrice RICHARD rappelle les modalités de la convention signée avec la SPA. Cette année, les services de la Société ont été sollicités pour la stérilisation de plusieurs chats. Le partenariat a permis d'obtenir une participation financière de la SPA. Le Conseil approuve le renouvellement de la convention

Containers tri sélectif supplémentaires

Yann CHOLET rappelle que depuis les nouvelles dispositions de tri sélectifs, de nouveaux containers doivent être

installés. Le Conseil avait été interrogé sur l'emplacement d'installation : soit un nouveau point, soit un agrandissement d'un point existant. Il informe que la fréquence de ramassage des ordures ménagères sera probablement prochainement réduite et qu'il est constaté que le tri est de plus en plus important. Le conseil décide de ne pas créer de nouveau point. Le point le plus fréquenté est Pont Nové. Il conviendra que la CCPR s'assure auprès du Département s'il est envisageable d'augmenter le nombre de bacs.

Souscription à la centrale villageoise

Béatrice RICHARD rappelle que le Conseil avait décidé de souscrire au capital de la SAS centrales villageoises de la Région de Condrieu qui a installé les panneaux photovoltaïques sur les toits de la mairie et de l'école. Le Conseil confirme sa déclaration de souscription à 10 actions de 60 €.

Photocopieurs mairie et école : contrats

Bernard CUTILLAS a consulté quatre fournisseurs de photocopieurs pour étudier une éventuelle reprise ou modification de contrat de location d'équipement. Deux d'entre eux n'ont pas souhaité se positionner. Un n'a pas du tout répondu. Le dernier a fait une proposition avec rachat du contrat existant. Le conseil demande s'il est possible de renégocier avec le prestataire actuel. Bernard CUTILLAS poursuit l'étude et présentera ses résultats lors d'une prochaine réunion.

Questionnaire café / restaurant

Béatrice RICHARD suggère de transmettre à l'ensemble de la population un questionnaire sur ses attentes vis-à-vis du café restaurant prochainement ouvert sur la commune. Le Conseil ne le juge pas utile et préfère attendre le retour de la population après l'ouverture.

Frelons asiatiques : nomination d'un référent

La Communauté de Communes a commandé des pièges sélectifs pour lutter contre les frelons asiatiques à destination de chaque commune du canton et propose qu'un référent soit nommé. Béatrice RICHARD a commandé 5 pièges à installer à proximité de points où ont déjà été détruits des nids. Le Conseil réfléchit à la nomination d'un référent. Il n'est pas obligatoire que le référent fasse partie de l'assemblée. Un volontaire extérieur peut se faire connaître en mairie.

Périgneux : débroussaillage d'une parcelle

Un habitant signale depuis plusieurs années que le terrain jouxtant le sien n'est pas débroussaillé et est de plus en plus envahi par la végétation qui se couche sur sa clôture. Plusieurs propriétaires se sont succédés sur cette parcelle. Le riverain craint particulièrement qu'un feu puisse se déclarer dans ce terrain. Des courriers ont été adressés au propriétaire actuel n'ont pas été suivis d'effet. Une mise en demeure et un signalement à la gendarmerie vont être effectués.

La séance est levée à 23h40 La prochaine séance est fixée au 21 mars 2023 à 20h00.

Béatrice RICHARD,

Maire de CHUYER